

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 805 185	0,740		21 421 000	158 515	0,817	175 010
Taxe foncière non bâtie additionnelle	53 641	4,32		59 400	2 566	4,77	2 833
Taxe d'habitation additionnelle	14 358 663	12,35		13 926 000	1 719 710	13,64	1 899 506
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 834 233	15,14		2 868 000	434 215	15,90	456 012
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					1 880 791	Total	2 533 361
Total des CFE unique, de zone et éolienne					434 215		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	1 880 791	=	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 248 315	119 114	200 922	22 099	260 155	0	- 555 321	2 295 284

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 511 564		2 295 284		4 806 848

À BASTIA
 Le 17 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 GAEL GRIMARD

À
 Le
 Pour le Groupement,

À
 Le
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		0
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		0	b. Centrales électriques		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0	b. Par la loi		258 132	c. Centrales photovoltaïques		10 030
c. Locaux industriels		1 615	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		0
d. Logements sociaux		73	a. Par le conseil communautaire		0	e. Transformateurs électriques		32 828
Taxe foncière non bâtie			b. Par la loi (terres agricoles)		194 068	f. Stations radioélectriques		76 256
		0	c. Par la loi (autres)		0	g. Installations gazières et autres		0
Taxe d'habitation :			Cotisation foncière des entreprises :			5. RÉFORMES FISCALES		
a. Dotation pour perte de THLV		0	a. Par le conseil communautaire		0	a. TVA prév. (compensation TH)		1 709 421
b. Mayotte		>>>	b. Par la loi		1 400 596	b. TVA prév. (comp. CVAE)		538 894
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			c. DTCE (Métropole de Lyon)		>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		0	a. Résidences secondaires et assimilées		13 926 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
b. Base minimum		35 140	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	a. 75% moyenne nationale		6,73
c. Locaux industriels		25 438	c. Bases dégreévées hors locaux vacants		665 260	b. Taux maximum		>>>
d. Autres allocations		197 889	d. Bases dégreévées locaux vacants		0			
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS						a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		26,86
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne				b. Taux plafond de 2025		53,72
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
a. De droit commun	15,18	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :			CFE unique/de zone	CFE éolienne	
b. Dérogatoire	15,18	>>>	a. au niveau national				>>>	
c. Avec rattrapage	15,90	>>>	b. au niveau de l'EPCI				>>>	
d. Avec capitalisation	15,90	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale				>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN					
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :					
a. Taxe foncière bâtie	1,002326	>>>	a. Taxe foncière bâtie				39,74	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002320	>>>	b. Taxe foncière non bâtie				51,08	